

N/REF : 19/08/2024 11H48 C:006452 I:00484
V/REF : OSTW97923
V/Email reçu le Lundi 19/08/2024 a 11H48

MAESTRO SYNDIC

**1 PLACE DU GENERAL GIRAUD
35000 RENNES**

IMMEUBLE : ESPACIL ACCESSION
19, RUE DE LA CHALOTAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le

06 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 19 CHALOTAIS - PARTIE COMMUNE
DIGICODE ENTRÉE 9224

MOTIF : ABSENCE DE LUMIERE DANS L'ENSEMBLE DES PARTIES COMMUNES DE L'IMMEUBLE

Donneur d'ordre : Mme L BECEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 20/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ÉLECTRIQUE
CONSTAT: MINUTERIE MODULAIRE DÉFECTUEUSE
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE
RÉPARATION PROVISOIRE EN BRANCHANT LE LUMINAIRE DE LA CAVE AVEC LE
LUMINAIRE DE L'ESCALIER
REMISE EN TENSION ÉLECTRIQUE
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
DEVIS A SUIVRE POUR REMPLACEMENT MINUTERIE MODULAIRE

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 21/08/24 a 09H44 Mme L BECEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,65		28,65
1,50	H.Ouvrier Electricien le 20/08	1	67,23		100,84
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,48		39,48
TOTAL H.T.					168,97
T.V.A. a 20,00%					33,79
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>202,76</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.